



L'an deux mille dix sept le 6 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Martine BENET-BAGREAUX...

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	6	6
		Pour : 6
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etai(en)t présents :

Mme POULAIN J., CABRIGNAC J.L., GENEAU C, PELAPRAT G., DAS NEVES J.

Procurat ion(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
30 mars 2017

Date d'affichage
_ / _ / _

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

_ / _ / _

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme POULAIN J.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

et publication du

_ / _ / _

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martine BENET-BAGREAUX, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le 6 avril 2017 avec intégration de + 77.11 € du Budget CCAS dissout en 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 731,72
- un excédent reporté de :	65 477,84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	104 209,56
- un déficit d'investissement de :	22 826,35
- un excédent des restes à réaliser de :	2 229,00
Soit un besoin de financement de :	20 597,35

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	104 209,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	20 597,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	83 689,32
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	22 826,35

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Espagnac Ste-Eulalie

Le Maire Martine BENET-BAGREAUX

